

Le mardi 6 juillet 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Report de l'augmentation de l'AAH : les personnes en situation de handicap à la moulinette du budget !

François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat a annoncé ce matin dans une interview publiée dans le quotidien Les Echos un report de l'application de l'augmentation de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH). Au lieu de l'augmentation promise de 25% durant 5 ans, l'augmentation se fera en 6 ans ; la revalorisation de l'AAH de l'année prochaine ne serait donc que de 3% au lieu de 4,5% prévus.

L'Association des Paralysés de France juge totalement inacceptable une telle mesure ! Comment l'Etat peut-il envisager de diminuer l'aide aux personnes bénéficiaires de l'AAH, déjà sous le seuil de pauvreté, pour réduire son propre déficit public ?

Lors de sa campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy s'est fermement engagé sur une augmentation de l'AAH de 25% durant son mandat. Aujourd'hui, et alors que Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité a affirmé il y a moins de 10 jours (le 26 juin lors de l'Assemblée générale de l'APF à Annecy) concernant la revalorisation de l'AAH : « *Nous tiendrons nos engagements ! [...] Je voudrais rappeler l'engagement sans précédent du gouvernement pour faire de l'AAH une véritable source de revenus pour les personnes handicapées.* », le gouvernement est en train de faire machine arrière !

Suite à la manifestation du 29 mars 2008 réunissant 35 000 personnes en situation de handicap ou malades avec le collectif Ni Pauvre Ni Soumis et appelant à la création d'un revenu d'existence à hauteur du SMIC brut, le président de la République avait confirmé l'augmentation de l'AAH de 25% en 5 ans.

Il est aujourd'hui lamentable de constater que le président de République et le gouvernement ne tiennent pas parole et qu'une fois de plus, on taxe les personnes les plus fragilisées, les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui sont déjà affaiblies par d'autres mesures de régression sociales : les franchises médicales, le forfait hospitalier ou encore la hausse du coût de la vie.

L'APF rejette fermement cette mesure, qu'elle juge abusive, méprisante et insupportable pour les personnes en situation de handicap.

Et par conséquent, l'APF demande au président de la République, Nicolas Sarkozy, et à son premier ministre, François Fillon, de revenir immédiatement sur les propos de François Baroin et d'assurer une augmentation de l'AAH de 25% sur 5 ans, comme convenu.

Contacts :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65